

Délibération

Université

de Strasbourg

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 09 mai 2023

Délibération n° 028-2023

Point 03

Point 03. de l'ordre du jour

Désignation d'un représentant du collège B de la CFVU à la Commission des règlements et statuts

EXPOSE DES MOTIFS

Mise en place par la délibération du Conseil d'administration du 10 février 2009, la commission des règlements et des statuts examine les statuts ou les règlements des collègiums, composantes ou services communs de l'université, les conventions que le président estime devoir soumettre, et des projets de modification des statuts de l'université.

Elle est réunie en tant que de besoin. En général elle se réunit 4 fois par an.

La prochaine réunion aura lieu le 02 juin.

En raison d'une démission, la CFVU est invitée à désigner un représentant du collège B pour y siéger.

Contact : SAJI, Mme Audrey Henninger

Délibération

Les membres du collège concerné de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg désignent **Marion Strub pour représenter la CFVU au sein de la Commission des règlements et des statuts.**

Résultat du vote

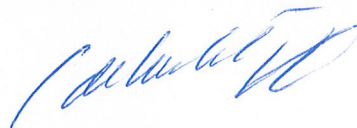
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	7
Nombre de voix pour	6
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Service des affaires juridiques et institutionnelles

Fait à Strasbourg, le 10 mai 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou